



Genève, le 21 septembre 2022

**Le Conseil d'Etat**

3932-2022

Département fédéral de l'économie, de la  
formation et de la recherche (DEFR)  
Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral est  
3003 Berne

Par courriel : [afin.seco@admin.ch](mailto:afin.seco@admin.ch)

**Concerne : accord bilatéral entre la Suisse et l'Indonésie concernant la promotion et la protection des investissements – procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu la consultation sur le projet du Conseil fédéral relatif à l'Accord bilatéral entre la Suisse et l'Indonésie concernant la promotion et la protection réciproque des investissements.

A la lecture du rapport explicatif, notre Conseil relève que les accords bilatéraux de protection des investissements (API) peuvent jouer un rôle significatif pour les investissements directs suisses à l'étranger et pour la politique économique extérieure du Conseil fédéral. La conclusion de tels accords doit pouvoir améliorer les conditions-cadres de la Suisse et son attractivité pour les investisseurs étrangers et peut ainsi susciter l'intérêt du canton de Genève qui dispose d'une place économique fortement orientée sur le commerce international.

Notre Conseil a toutefois été particulièrement attentif sur les dispositions spécifiques de cet accord – premier du genre en Suisse – qui visent à garantir la conformité des objectifs de la protection des investissements avec ceux du développement durable, ainsi qu'avec les intérêts particuliers des pays en développement. Nous considérons en effet qu'il est primordial que tant cet accord que ceux conclus avec d'autres pays garantissent, de manière concrète et effective, la protection de leurs intérêts publics, le respect des normes internationalement reconnues en matière de responsabilité sociétale des entreprises et la lutte contre la corruption.

Le respect et la stricte application de ces dispositions représentent, selon notre Conseil, la condition *sine qua non* de la crédibilité de la politique économique extérieure du Conseil fédéral et, partant, de l'image de la Suisse au niveau international.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre plus haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière

Michèle Righetti

Le président :

Mauro Poggia